



# Programme de formation à la catégorie A2 du permis de conduire

Responsable de la formation

Gilles CUISSOT

## 1) Préambule

Depuis le 2 juin 2016, la catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

## 2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

## 3) Les pré-requis

- Avoir 18 ans minimum ;
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière 2<sup>e</sup> niveau (ASSR 2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR).

## 4) Le public visé

Tous publics

## 5) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)



## 6) Le programme de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
  - dispositions légales en matière de circulation routière
  - le conducteur
  - la route
  - les autres usagers de la route
  - réglementation générale et divers
  - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
  - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
  - équipements de sécurité des véhicules
  - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
  - premiers secours

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation  Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard</li> <li>- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord</li> <li>- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur</li> <li>- Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité</li> <li>- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances</li> <li>- Monter et rétrograder les rapports de vitesse</li> <li>- Maîtriser la réalisation d'un freinage</li> <li>- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité</li> <li>- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)</li> <li>- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage</li> <li>- Maîtriser les techniques d'inclinaison</li> <li>- Réaliser un freinage d'urgence</li> </ul>
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.  Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte</li> <li>- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation</li> <li>- Adapter l'allure aux situations</li> <li>- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité</li> <li>- Tourner à droite et à gauche</li> <li>- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</li> <li>- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire</li> </ul>
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer et maintenir les distances de sécurité</li> <li>- Croiser, dépasser et être dépassé</li> <li>- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante</li> <li>- Communiquer avec les autres usagers</li> <li>- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie</li> <li>- Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible</li> <li>- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</li> <li>- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</li> </ul>



Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco conduite

## 7) Les épreuves d'examen

### L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type questionnaire à choix multiple (QCM).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

### L'épreuve pratique comprend deux phases :

- Une épreuve hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.
- Une épreuve en circulation de 30 minutes si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque examen.



## Piste de formation 2 roues et L5e

Conformément à la législation, nous disposons d'une piste de formation pour nos formations 2 et 3 roues (L5e) hors circulation.

Cette piste est le parking d'un gymnase appartenant à la ville de TARARE situé 15 bis rue Léon Blum à Tarare. Nous avons, en accord avec la municipalité, un droit d'utilisation aux horaires suivants :

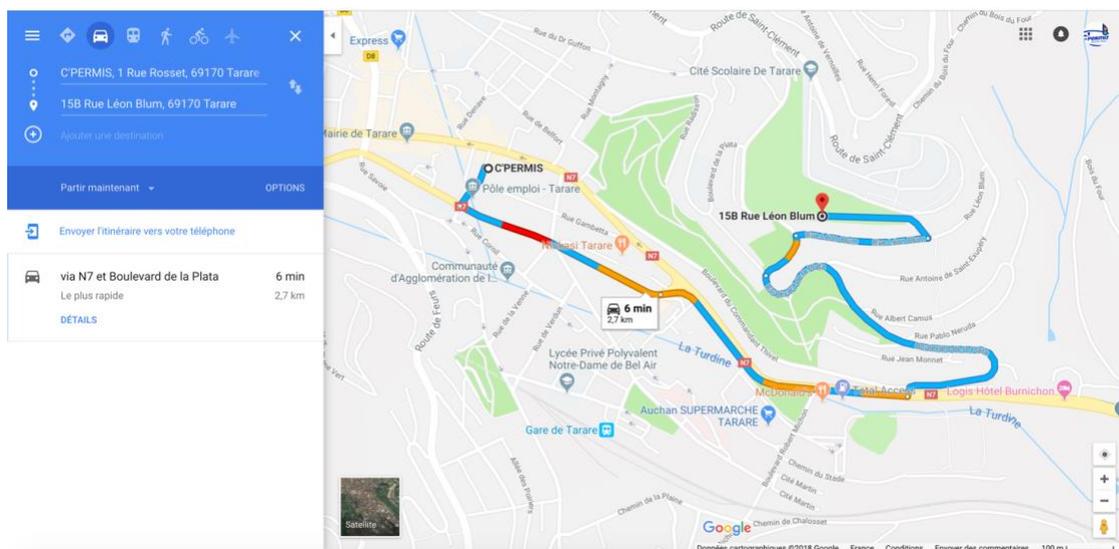
<b>Lundi</b>	<b>8h – 19h</b>
<b>Mardi</b>	8h – 19h
<b>Mercredi</b>	8h – 17h
<b>Judi</b>	8h – 19h
<b>Vendredi</b>	8h – 19h
<b>Samedi</b>	8h - 10h

Le point de départ des cours de conduite se fait de l'agence situé au 1 rue Rosset 69170 TARARE.

Pour les débutants, nos cours sont individuels. Une fois une autonomie sécuritaire acquise, nos formations se font en groupe de 2 ou 3 apprenants maximum.

Ci-dessous, un itinéraire détaillé reliant notre agence à la piste de formation.

Nous rejoignons le lieu de formation en 6 min pour une distance de 2,7km. Les temps de parcours pour rejoindre la piste de formation et l'auto-école sont des temps de circulation.



SARL Auto-École C'Permis, auto-école enregistrée sous le numéro d'agrément E 0406910750 dont le siège social est situé 1 rue Rosset 69170 Tarare - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous la référence 533 528 931 RCS Villefranche Tarare.  
N° déclaration d'activité 84 69 14710 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.  
04 74 63 03 35 - autoecolecpermis@gmail.com



SARL Auto-École C'Permis, auto-école enregistrée sous le numéro d'agrément E 0406910750 dont le siège social est situé 1 rue Rosset 69170 Tarare - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous la référence 533 528 931 RCS Villefranche Tarare.  
N° déclaration d'activité 84 69 14710 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.  
04 74 63 03 35 - [autoecolecpermis@gmail.com](mailto:autoecolecpermis@gmail.com)